

Versailles, le 7 décembre 2021

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Signature d'une convention entre l'État et les opérateurs téléphoniques visant à lutter contre les actes de malveillance sur les réseaux de télécommunication**

Le 7 décembre 2021, le directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie des Yvelines et trois opérateurs téléphoniques (Bouygues, Orange et SFR) ont signé la convention départementale de lutte contre la malveillance visant les réseaux de télécommunication, qui décline au niveau départemental la convention nationale de lutte contre la malveillance visant les réseaux de télécommunications signée le 9 mars 2021.

Les réseaux de télécommunication permettent à l'État d'assurer le fonctionnement courant de ses services et de faire face aux situations de crise. Grâce à eux, les acteurs socio-économiques sont assurés de maintenir leurs activités, dont certaines relèvent de secteurs stratégiques ou d'importance vitale. Enfin, ces réseaux favorisent la cohésion sociale et territoriale.

Les infrastructures des réseaux de télécommunications font l'objet de dégradations qui peuvent interrompre les télécommunications et provoquer de graves perturbations, portant notamment atteinte à l'acheminement des communications d'urgence.

Les coûts financiers engendrés par les dégradations sont supportés par les opérateurs, représentant plusieurs millions d'euros par an et sont préjudiciables au maintien en condition opérationnelle des équipements et des infrastructures.

La convention signée a pour objectif de conjuguer les efforts des opérateurs et des services de l'État et de l'autorité judiciaire pour prévenir et lutter plus efficacement contre toute forme de malveillance (vols, destructions et dégradations) commise à l'encontre des infrastructures des opérateurs de télécommunications. Cela se fera par la mise en place d'un réseau de correspondants, qui seront les interlocuteurs privilégiés des opérateurs ou de leurs représentants pour toutes les questions relatives à la sûreté des sites présents dans les Yvelines. Les échanges d'information seront renforcés et les dépôts de plaintes facilités.

Contact presse : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr)

06 75 32 67 28

